

SARL SVV Denis HERBETTE

Maison de Ventes aux Enchères – agrément n°2002-158

19 rue André Tempez – 80600 DOULLENS - ☎ 03.22.32.48.48 Fax.03.22.77.06.23
info@herbette.fr

CONDITIONS DE VENTE

La vente est faite aux enchères au plus offrant et dernier enchérisseur.

La vente est faite HORS TAXE

Les frais en sus de la vente sont de 12 % HORS TAXE.

La T.V.A. est comptabilisée sur la totalité du prix et des frais.

La T.V.A. est uniquement récupérable par les acheteurs assujettis.

La vente est soumise aux conditions légales en vigueur, et en particulier à la loi de juillet 2000.

Une exposition préalable à la vente permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état et de la qualité des matériels présentés, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les kilomètres et les heures indiquées au compteur sont donnés à titre indicatif et ne constituent en rien une garantie à l'acquéreur.

EXEMPLE

Pour un lot adjugé 1000 €,

Il faut ajouter les honoraires commissaire-priseur à 12 % - Soit un total de 1120 €

Puis la T.V.A. s'applique sur la totalité de cette somme soit $1120 \times 20 \% = 224 \text{ €}$

Pour un total T.T.C. de $1120 + 224 = 1344 \text{ €}$

Pour un lot avec (*) adjugé 100 €,

Il faut ajouter les honoraires TTC soit un total de 114,40 €

Pour les lots avec (*) vendus TTC aucun document faisant ressortir la TVA sera délivré à l'acquéreur.

Les numéros avec (*) sont vendus TTC sans TVA récupérable sur le prix et sur les frais.